

**Amarsada**

Éditeur : Aix-Marseille analyse le droit administratif

2024/0

---

## L'office du juge après avoir ordonné une expertise avant dire droit

---

🔗 <https://publications-prairial.fr/amarsada/index.php?id=279>

### Référence électronique

« L'office du juge après avoir ordonné une expertise avant dire droit », *Amarsada* [En ligne], 2024/0, mis en ligne le 05 février 2024, consulté le 17 juillet 2024.

URL : <https://publications-prairial.fr/amarsada/index.php?id=279>

### Droits d'auteur

CC BY-NC-SA 4.0



# DÉCISION DE JUSTICE

---

CAA Marseille, 4e chambre – N° 21MA00437 – M. A. c/ Ministre des armées – 07 décembre 2021

## RÉSUMÉ

---

### Droits d'auteur

CC BY-NC-SA 4.0

- 1 Lorsque l'on a ordonné une expertise par un jugement avant-dire droit, le tribunal administratif est tenu d'assurer le suivi de cette mesure d'instruction, en invitant l'expert à clore ses opérations soit en dressant un procès-verbal de carence soit en déposant son rapport et, dans cette hypothèse, de prendre en compte ce rapport dans les motifs de son jugement au fond.

## INDEX

---

### Rubriques

Procédure